



Info

N° 8/III

La collecte des ordures ménagères du lundi 6 avril (lundi de Pâques) est avancée au samedi 4 avril.

Le balayage des rues sera effectué les 7, 8 et 9 avril, veuillez ne pas stationner les véhicules le long des trottoirs, merci de votre compréhension.

L'opération « Haut-Rhin Propre »

le samedi 11 avril 2015 à 8h30 aura lieu l'opération Haut-Rhin Propre, rendez-vous devant la mairie. Venez nombreux !



Journée Citoyenne

Ensemble, réalisons des travaux d'embellissement de REGUISHEIM. Retrouvons nous dans la bonne humeur pour améliorer notre cadre de vie.

Le samedi 9 mai 2015 aura lieu notre 2ème journée citoyenne. Les chantiers se dérouleront de 8 h 30 à 13 h et seront suivis d'un repas offert par la commune. Dès à présent, réservez-vous cette date. Une réunion d'information aura lieu le 07 avril à 19 h à l'Espace des 3 Cœurs.

A propos des augmentations des taxes de la Commune

Les augmentations des parts communales des impôts locaux ne sont pas monnaie courante à Réguisheim. Les nouveaux taux votés par la municipalité ont été alignés sur la moyenne départementale.

Ce changement a été nécessaire cette année en raison des décisions prises par l'Etat. Concrètement, les dotations de fonctionnement perçues jusqu'à présent seront amputées de 70 000 € sur 2 ans. A cela s'ajoute le désengagement de l'Etat en matière d'instructions des permis de construire et autres documents d'urbanisme. Cette mission sera assurée par le Syndicat Mixte du Scot Rhin Vignoble Grand Ballon. Le coût annuel pour la Commune s'élèvera à environ 6 000 €. Par ailleurs, considérée comme riche, comme beaucoup de communes alsaciennes, Réguisheim sera plus durement touchée par le FPIC ; fond qui sert à venir en aide aux communes dites pauvres. Face à ces contraintes nouvelles, l'équipe municipale a diminué les dépenses de fonctionnement de plus de 10 %, sans pour autant toucher aux dotations pour les écoles, ni à celles versées aux associations. Ces 2 postes sont un gage d'animation et d'avenir de notre commune.

L'augmentation **de la part communale** des impôts permettra également de maintenir un niveau d'investissement, mesuré mais réel de l'ordre de 1 600 000 €. Un village qui n'investirai plus serai un village qui meurt et telle n'est pas notre philosophie. Le coût global annuel de l'augmentation des taux sera en moyenne, de 52 à 86 € pour les ménages **qui payent à la fois la taxe d'habitation et la taxe foncière**. Ainsi, nous avons anticipé sur le futur.

Votre contribution, associée à la maîtrise de nos dépenses, permettra d'assurer le développement et le maintien de notre qualité de vie au sein de notre commune tout en palliant au désengagement financier de l'Etat.



Mairie

40 Grand-Rue
68890 REGUISHEIM
☎ 03 89 81 02 50
☎ 03 89 26 44 13
mairie.reguisheim@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi - mercredi - jeudi :
10H-12H et 16H -18H
Mardi : 16H-18H
Vendredi : 10H-12H et 14H-16H



Calendrier des manifestations du 2ème trimestre 2015

1er mai : Marche pédestre organisée par les Sapeurs-Pompiers
07 mai : Commémoration de l'Armistice 1939-1945
8 mai : Marché aux Puces des « Amis du Livre »
23 mai : 90ème anniversaire du Football Club de Réguisheim
24 mai : Tournoi de Pentecôte Seniors (FCR)
25 mai : Tournoi de Pentecôte jeunes (FCR)
29 mai : 24 heures du jeu à la Ludothèque
14 juin : Grand concours de pêche
20 juin : Fête de la Musique à l'Espace des 3 Cœurs
21 juin : Concours de pêche interne
27 juin : Feu de la St Jean au Stade de l'Ill
28 juin : Fête du jeu à la Ludothèque.



Eiblen

La Réserve Naturelle Régionale de l'Eiblen-Ilfeld à Réguisheim a été officiellement créée le 14 novembre 2014 à l'initiative de la Commune de Réguisheim et par délibération du Conseil Régional d'Alsace. Cette réserve sera inaugurée officiellement le jeudi 09 avril 2015 à 15 h par la Région Alsace et le Conservatoire des Sites Alsaciens.

Opération Compost 2015

En partenariat avec AGROLOGIC, la commune met à disposition des habitants du village du compost pour les plantations du printemps. Cette opération aura lieu du 13 au 24 avril 2015 aux heures d'ouverture. La dotation est de 20 litres par foyer. Les bons d'enlèvement sont à retirer auprès de la mairie. Les personnes intéressées peuvent se renseigner à la mairie au 03.89.81.02.50.

Cabinet infirmier de Réguisheim

Soins infirmiers à domicile sur rendez-vous ou au cabinet (03.89.81.73.61) par :
Marie-Odile GEILLER-GODARD : 06.80.87.80.32, Laetitia ARMELLIN : 06.79.38.36.28,
Marc ALICOT-UMBENSTOCK : 06.83.10.17.20, Alexandra GEILLER : 06.74.61.84.02

Commémoration de la libération le 06 février 2015



La cérémonie de commémoration du 70ème anniversaire de la Commune de Réguisheim et de la Ville d'Ensisheim a eu lieu le 06 février 2015 au Monument aux Morts d'Ensisheim.

Etaient présents les libérateurs de nos communes

- M. Yves PLUEN
- M. François VOGEL
- M. Jean BILLOTET



Déchetterie

L'ancienne déchetterie de Réguisheim est en cours de démolition. Les travaux sont actuellement arrêtés pour les raisons suivantes : attente du permis de démolir des 2 garages et analyse approfondie des enrobés qui sont pollués par des huiles et des produits chimiques d'acide de batteries, reste de caoutchouc, pneus). Dès que les résultats sont disponibles, la démolition sera poursuivie.

Départ des Sœurs de Ribeauvillé

Dimanche 22 mars , Sœur Marie-Bernadette et Sœur Marie-Thérèse, parties récemment pour rejoindre le couvent des Sœurs de la Divine Providence à Ribeauvillé étaient de retour à Réguisheim où la communauté paroissiale, la population et la Municipalité leur ont rendu hommage.

A l'issue de la messe célébrée par le curé doyen Jean-Paul Gaschy, les paroissiens, amis, conseillers municipaux, présidents des associations se sont retrouvés à l'Espace des 3 Coeurs. Pour ses 68 ans de présence continue dans la commune, Sœur Marie-Bernadette a été nommée citoyenne d'honneur de la commune. Après la remise des cadeaux et les remerciements, M. le Maire a invité toute l'assemblée à lever son verre à la santé des deux sœurs en leur souhaitant une paisible retraite.



APALIB

Une nouvelle saison informatique se termine. Dans le cadre de l'Association APALIB, l'Équipe des 4 Animatrices et animateurs ont eu le plaisir d'initier 6 personnes à l'utilisation des tablettes Android.



D'autre part, 5 utilisateurs de PC portables ont ré-actualisé leurs connaissances en informatique. En octobre, l'équipe est disposée à renouveler cette activité à la Maison pour Tous.

Merci aux personnes intéressées de formuler leurs souhaits auprès des animateurs.

Tél 03.89.81.07.85



Conseil Municipal du 26 mars 2015

Travaux de rénovation intérieure de l'église

Le Conseil de Fabrique de l'Eglise a prévu des travaux de rénovation intérieure de l'église pour un montant de 53 146,20 €. La commune prendra en charge la maîtrise d'ouvrage déléguée et sollicitera les subventions auprès des différentes instances.

Transfert du presbytère catholique

Le Conseil Municipal a accepté la demande de La Fabrique de l'Eglise Catholique qui souhaite transférer le presbytère actuellement situé au 38 Grand'Rue (loyer payé par la commune) au 46 Grand'Rue dans le bâtiment PROXI dont la commune est propriétaire.

Affaires financières

- Le Compte Administratif 2014 présente un excédent de clôture de 62 082,33 €.
- Afin d'équilibrer le budget primitif 2015 et au vu de la baisse des dotations de l'Etat, il s'est avéré nécessaire d'augmenter le taux des 3 taxes locales pour 2015, à savoir : Taxe d'habitation : 9,01 %, Taxe foncière (bâti) : 9,05 %, Taxe foncière (non bâti) : 52,08 %.
- Le Budget Primitif 2015 s'équilibre en fonctionnement à 1 741 238,86 € et en investissement à 1 389 146,23 €.

Taxe d'aménagement - Secteur Lotissement Les Vignes (à côté de l'ancien abattoir)

Un permis d'aménager de 5 lots vient d'être accordé dans le secteur rue de Hirtzfelden, lieu-dit Grundfeld. Le taux communal de la taxe d'aménagement est modulable de 1 à 5 %. Le taux de la taxe d'aménagement peut être majoré jusqu'à 20 % dans les secteurs géographiques où la réalisation de travaux substantiels de voirie ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ce secteur. Le Conseil Municipal a fixé à 12 %, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur ce secteur, pour l'harmonisation des taux avec la rue des Jardins.

Transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme au Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

L'instruction des autorisations du droit des sols de la Commune est assurée par la DDT. La loi ALUR entraîne un désengagement de l'Etat dans son soutien technique aux collectivités territoriales en matière d'urbanisme. La commune décide de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme au Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon à compter du 1er juillet 2015. Le droit d'entrée s'élève à 1400 € et la cotisation annuelle pour les instructions des permis s'élève à 5 470 €.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme présenté par l'O.N.F. pour les travaux 2015 en forêt communale.
- d'agréer les membres de l'Association du lot 1 (Association des Vieux Brocards), anciennement DIANA et de l'Association de Chasse Réguisheim Lot 3.
- d'approuver le contrat de missions de service public et mise en fourrière de chats, chiens et autres petits animaux domestiques avec la SPA à 0,73 €/hab. soit 1 339,55 € pour 2015.
- de louer le F2 au 36 Grand'Rue au prix de 374,90 € à Mme HUEBER Véronique et le F4 du 36 Grand'Rue au prix de 607,16 € à M. VIDAL Arnaud.

Il reste trois F2 aux mêmes conditions tarifaires à louer.

JOYEUSES PAQUES

